



Mise en demeure par mon ancien employeur

Par **ebetty_old**, le **01/10/2007** à **19:08**

Bonjour,

Après avoir été licencié de ma société en mai 2005, celle ci me réclame aujourd'hui, par lettre recommandée AR, la somme de 1500 euros (somme que cette dernière m'avait prêté en février 2003). Quand je les ai quittés, ils ont omis de retirer cette avance de mon solde de tout compte.

Ils m'envoient aujourd'hui une mise en demeure me demandant de régler cette somme dans les 30 jours alors que je suis sans emploi.

Quel recours puis avoir? et suis-je contrainte de leur rembourser?

Par avance merci de votre aide.

Cordialement